

Discours

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la clôture du Forum sur la traduction littéraire organisé par la Société des Gens de Lettres.



Paris, le 26 octobre 2011

Monsieur le président de la Société des Gens de Lettres,
cher Jean-Claude Bologne,
Mesdames et Messieurs,,

Je me réjouis de l'organisation de ce Forum qui apporte une contribution précieuse, par la diversité et la qualité de ses interventions, à la réflexion que mène mon ministère en faveur de la traduction. Je tiens ici à remercier son président, Jean- Claude Bologne, de cette heureuse initiative et de son invitation à me joindre à vous tous.

Contact presse

Département de
l'information et de
la communication

01 40 15 80 20

[service-
presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

SEUL LE PRONONCE FAIT
FOI

www.culture.gouv.fr

Si la langue française demeure la deuxième langue française originale traduite dans le monde, elle le doit à l'alliance depuis maintenant plus de trente ans d'un secteur éditorial extrêmement dynamique à l'international et d'une volonté publique affirmée dans la durée.

L'édition française réalise près d'un quart de son chiffre d'affaire à l'international. Depuis 2005, elle voit croître régulièrement le nombre de ses contrats de cessions, vers plus de 50 langues. Cela reflète un fort investissement des éditeurs français pour accompagner la présence des auteurs et de leurs textes à l'étranger - mais également pour accueillir, dans leurs catalogues, les littératures du monde entier.

Sous l'impulsion de Jean Gattegno, le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé depuis trente ans dans une politique ambitieuse et unique en son genre en faveur de la traduction, tant de sa langue nationale vers les langues étrangères que des langues étrangères vers le français. Aujourd'hui, ce sont 6,5 millions d'euros qui sont mobilisés par le Centre national du livre, opérateur de mon ministère, pour soutenir la présence de la création littéraire française à l'étranger et des littératures du monde en France, avec des interventions qui couvrent tous les champs : aides à la traduction, du français vers les langues étrangères et des langues étrangères vers le français ; soutien aux traducteurs, pour leurs projets de traduction, mais également dans leur échanges avec leurs confrères étrangers ; accompagnement du réseau des librairies francophones à l'étranger ; soutien aux manifestations littéraires, nombreuses sur notre territoire, qui accueillent des auteurs étrangers en France.

Comme vos débats l'auront montré, la géographie et les logiques économiques de la traduction connaissent néanmoins des bouleversements majeurs, avec des conséquences que nous ne mesurons pas encore entièrement, tant sur la pratique même de la traduction littéraire que sur la réception de la création littéraire française à l'étranger.

Conscient de ces nouveaux enjeux, le Centre national du livre a confié à Pierre Assouline un rapport sur la condition du traducteur aujourd'hui en France, mais également dans d'autres pays européens. Pierre Assouline vous a présenté lui-même hier ce travail qui, tout en dressant un bilan argumenté de la profession et un état contrasté du débat, servi par une plume sans concession, entend avant tout ouvrir un dialogue renouvelé entre éditeurs et traducteurs. Son rapport se concluait par ces mots : « Il est urgent que les éditeurs et les traducteurs s'adaptent aux nouvelles normes de la production littéraire et de sa diffusion [...] Si ce rapport pouvait au moins alerter les parties concernées sur l'urgence qu'il y a à s'emparer du dossier, et s'il pouvait au moins provoquer cette réunion [entre les éditeurs et les traducteurs] il n'aurait pas été commandé ni écrit en vain. »

Dont acte. Le Syndicat national de l'édition et l'Association des traducteurs littéraires de France ont engagé depuis le mois de septembre une série de réunions de travail, à l'hôtel d'Avejan, autour du statut de la traduction et du traducteur ou des conditions contractuelles, afin de parvenir, avec l'ensemble des partenaires, à une actualisation du code des usages et surtout à la mise en place d'actions communes, au service d'un engagement commun en faveur de la tradition d'exigence et de qualité de la traduction littéraire en France.

Le rapport de Pierre Assouline faisait une place de choix à la question essentielle de la formation des traducteurs. C'est également un sujet sur lequel le Centre national du livre travaille aujourd'hui, aux côtés de ses principaux partenaires que sont l'Association des traducteurs littéraires de France (l'ATLF), représenté par son président Olivier Mannoni, et les Assises de la Traduction Littéraire en Arles (ATLAS), représentées par sa présidente, Hélène Henry-Safier.

À ce titre, je tiens à souligner la qualité du « La fabrique des traducteurs », un programme soutenu par la Délégation générale à la Langue française et aux langues de France de mon ministère et par l'Institut Français. En proposant des formations de 3 mois au Collège international de la traduction littéraire à Arles, la « fabrique des traducteurs », dont j'ai eu le grand plaisir de recevoir rue de Valois les participants de la session franco-arabe, participe au renouvellement des générations de traducteurs étrangers et au développement des réseaux des traducteurs professionnels, dans une approche intensive et qualitative remarquable. C'est un programme que mon ministère a l'intention de continuer à soutenir.

Cette action du ministère de la Culture dans le champ de la traduction s'inscrit dans le cadre général de sa politique internationale en faveur de la création et des industries culturelles, à l'articulation des logiques économiques (soutenir les industries culturelles françaises à l'international) et culturelles (protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles). Le Centre national du livre a ainsi conçu et mis en œuvre un portail entièrement dédié au livre français à l'international, FranceLivre, inauguré au Salon du Livre de Francfort avec le président de l'Institut Français, Xavier Darcos, qui en est le cofondateur. Ce portail, qui associe l'ensemble des acteurs du livre français à l'étranger, et tout particulièrement le bureau international de l'édition française placé sous la direction de Jean-Guy Boin [présent dans la salle], bénéficie également du soutien de la presse culturelle et spécialisée. FranceLivre vise à accroître significativement la visibilité non seulement de la création littéraire française mais également d'une politique publique originale, qui est souvent citée en exemple par nos partenaires étrangers.

Je voudrais souligner enfin la complémentarité entre l'action du ministère des Affaires étrangères, l'Institut français et le ministère de la Culture et de la Communication dans ce domaine. Les agents du réseau culturel français chargés de la promotion du livre français jouent en effet un rôle d'expertise et d'information essentiel, et les programmes d'aide à la publication, qui soutiennent environ 5% des titres cédés du français, avec pour priorité ceux d'entre eux dont la rentabilité financière n'est pas assurée, forment un dispositif très précieux au service d'une diplomatie culturelle d'influence. Cette approche qualitative, qui place ses objectifs en matière de rayonnement sur le long terme, est à mon avis très complémentaire de l'approche du CNL en matière d'industrie culturelle. Je crois que cette diversité des dispositifs existants est précisément une chance, à la fois pour notre diplomatie culturelle et pour nos industries culturelles.

Quelques mots, enfin, sur les sciences humaines et sociales. Soutenir la traduction, c'est aussi, et peut-être avant tout, préserver la capacité de penser et d'écrire en français. C'est pourquoi mon ministère est engagé dans un projet de plan massif de traduction dans le domaine des sciences humaines et sociales, sous forme numérisée, des revues de référence d'expression française prioritairement en anglais et, à terme, selon une perspective multipolaire et multilingue, dans les langues dominantes (espagnol, portugais, arabe, russe, etc.). Je me réjouis à ce titre du projet de partenariat entre le CNL et le portail CAIRN.info. Ce partenariat constituera la base de ce programme de traduction destiné aux revues de sciences humaines et sociales vers l'anglais, en améliorant également leur référencement, tout en confortant, pour leurs contributeurs, la capacité de s'exprimer en français sans que cela vienne entraver leur capacité à viser un lectorat international. Avec un budget global de 2,2 millions pour 3 ans, dont 1,1 million d'euros en subvention du CNL et l'autre moitié venant d'investissements privés, en premier lieu par CAIRN, ce programme vise à constituer un outil essentiel au service de la visibilité de sciences humaines et sociales françaises et de l'internationalisation de nos débats d'idées. Une convention entre le CNL et le CNRS est à l'étude, et je me félicite du grand intérêt que mon collègue Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, porte à ce programme, qui a bien sûr pour vocation d'être porté par nos deux ministères. Une fois mis en place, il pourra bénéficier également, je l'espère, du soutien du réseau culturel français à l'étranger, du ministère des Affaires étrangères et de l'Institut français.

À l'heure où les flux de la mondialisation suscitent des inquiétudes et des réactions, rien ne serait plus périlleux, dans le domaine de nos politiques de la langue, que de rester inactifs, ou de sonner l'heure du repli et de la protection. La traduction, l'une des priorités principales de l'action de mon ministère dans le domaine de la langue française, constitue précisément l'une des meilleures armes contre les replis sur soi et les postures strictement défensives ; elle a toujours été l'une des conditions de la création d'un espace public commun.

Je vous remercie.